

Guéret, le 5 juillet 2019

Alerte renforcée La sécheresse s'accroît sur l'est du département

Magali DEBASSE, Préfète de la Creuse, a décidé, par arrêté préfectoral, de passer l'Est du département (bassins versant du Cher à Chambonchard, de la Tardes à Chambon-sur-Voueize et de la Voueize à Gouzou) en alerte renforcée.

En effet, le département est actuellement soumis à une situation très contrastée concernant la sécheresse. Si l'Ouest de la Creuse a pu bénéficier de pluies assez abondantes début juin, la partie Est n'a pas eu cette chance. La situation des cours d'eau et des eaux souterraines s'est notablement aggravée avec la canicule de la semaine passée, atteignant des seuils critiques imposant la mise en place de mesures appropriées.

Ainsi, les mesures générales d'économie restent en vigueur sur l'ensemble du département : interdiction d'arrosage entre 8h et 20h, interdiction de lavage des voiries, et des voitures hors stations spécialisées, interdiction de vidange, de remplissage ou de remise en eau (en cas d'évaporation) des piscines sauf celles qui viennent d'être construites.

Ces mesures générales sont renforcées sur les communes appartenant aux bassins versants précités (voir carte jointe) : le remplissage de toutes les piscines, mêmes neuves, est interdit ; pour les golfs, seul l'arrosage des greens est autorisé la nuit ; les remplissages et vidanges d'étangs et de plans d'eau sont interdits.

La situation générale reste très fragile, et les prévisions météorologiques, peu favorables à une inversion de tendance, imposent une surveillance constante de l'état des ressources et des consommations. Il n'est pas exclu qu'un renforcement des restrictions d'usage de l'eau soit étendu à l'ensemble du département dans les jours à venir.

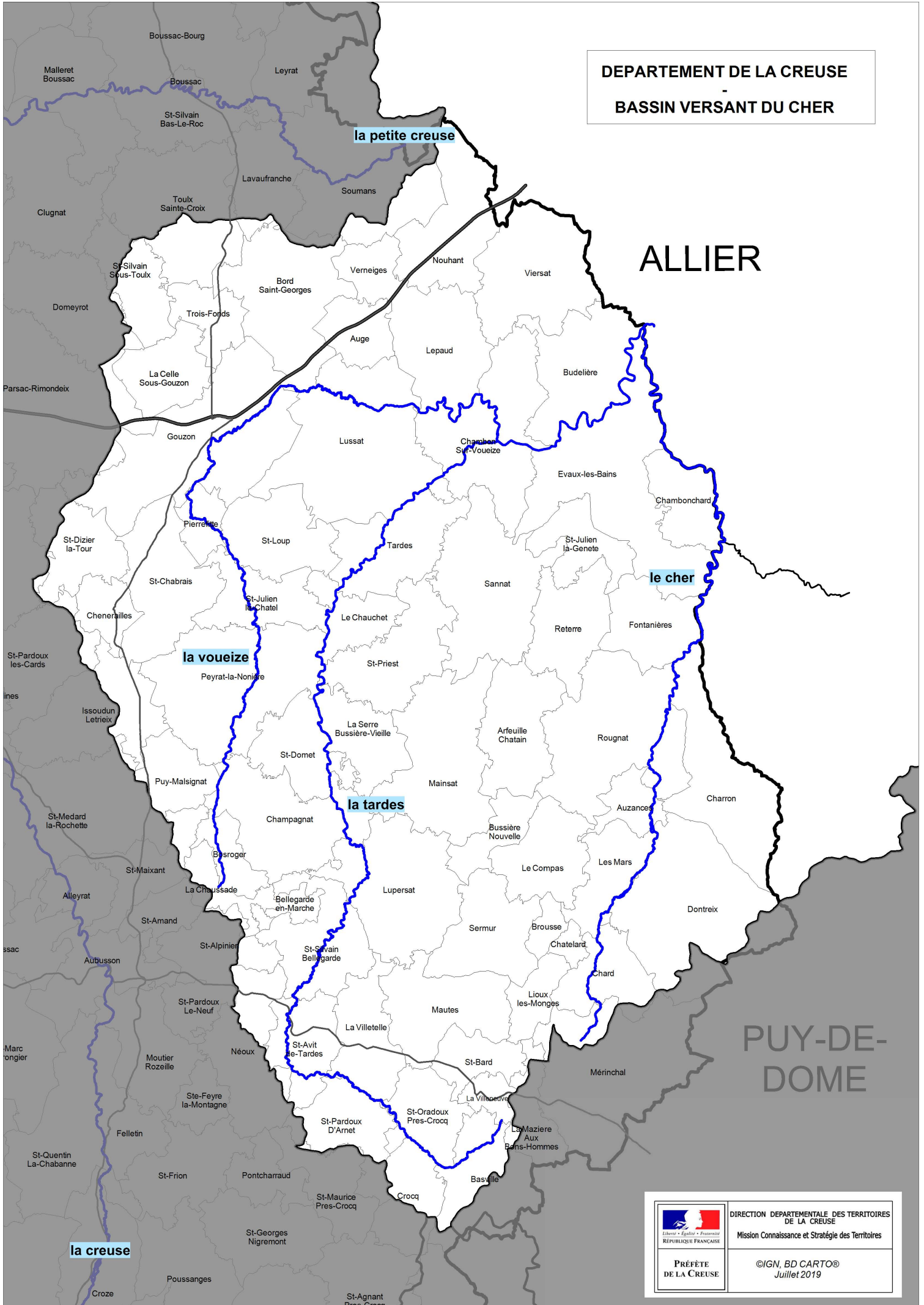
Seul un comportement citoyen et économe en eau, y compris quand les températures augmentent, ainsi que la stricte application des mesures imposées par les arrêtés concernés, peuvent permettre d'assurer équitablement tous les usages de l'eau dans le contexte de changement climatique .

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site www.creuse.gouv.fr et affichés en mairie

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
-
BASSIN VERSANT DU CHER

ALLIER

PUY-DE-DOME



la petite creuse

le cher

la vouize

la tardes

la creuse



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires

PRÉFÈTE
DE LA CREUSE

©IGN, BD CARTO®
Juillet 2019